

COMPTE RENDU

Réunion du 4^{ème} comité de pilotage d'animation du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »

FR9101388

du 12/12/2017

Présents :

| | |
|------------------------|--|
| BENE Laure | Chef de projet GSF/Espaces naturels Communauté de communes Vallée de l'Hérault |
| BORG Hubert | Adjoint au Maire – Saint Guilhem le Désert |
| BRICKA Philippe | Conseiller municipal – Notre-Dame-de-Londres |
| BRUNET Patrick | Président du Comité départemental de spéléologie |
| CAPUS Georges | Maire – Pégaïrolles de Buèges |
| CARCELLER Claude | Maire de Montpeyrroux / Président du COPIL Gorges de l'Hérault |
| COLOMBANI Jacques | Conseiller municipal- Saint Martin de Londres |
| CARRE Blandine | Groupe chiroptères LR |
| CHOUPIN Méline | Animatrice Natura 2000 - Communauté de communes Vallée de l'Hérault |
| DEMESSAZ François | Chambre d'Agriculture 34 - ADVAH |
| DUSFOUR Thérèse | Adjointe au Maire - Causse de la Selle |
| GRAS Thierry | Syndicat des forestiers privés de l'Hérault |
| LEBON Brigitte | Conseillère municipale – Montoulieu |
| LEONARD Anne-Marie | Conseillère municipale – Montoulieu |
| LEFEBVRE Stéphane | Agence Française pour la Biodiversité |
| MEUNIER Antony | Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault |
| MOLIERES Jean-François | Adjoint au Maire - Moulès et Baucels / Président SIEA Ganges |
| NACHEZ Marie-Françoise | Maire - Arboras |
| PERETTI Mathieu | Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34 |
| RONDEAU Alexis | Conservatoire Espaces Naturels – LR |

Excusés :

| | |
|------------------------|---|
| DOUTREMEPUICH Philippe | Maire - Causse-de-la-Selle |
| GREGORY Matthieu | Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34 |
| LACROIX Jean-Claude | Président – Communauté de communes Clermontais |
| MESQUIDA Kléber | Conseil départemental de l'Hérault |
| SIMON Stéphane | Maire de Puéchabon |
| TETE Alexia | Conseillère municipale – St André de Sangonis |
| TIBAUT Aurélie | Chargée de mission Natura 2000 - Communauté de communes Grand Pic St-Loup |
| VILLARET Louis | Président – Communauté de Communes Vallée de l'Hérault |

Pièce jointe :

- Diaporamas

Ordre du jour

- Présentation succincte du site Natura 2000
- Bilan des 3 premières années d'animation (2014 à 2016)
- Bilan de l'année 2017
 - Présentation de 4 actions :
 - Contrat Natura 2000 d'entretien des pelouses sèches (Vallée de la Buèges), par Alexis Rondeau, pour le Conservatoire des Espaces Naturels
 - Suivi et amélioration des connaissances sur les chauves-souris, par Blandine Carré, pour le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon
 - Etude sur le chabot de l'Hérault, par Méline Choupin, pour la CCVH
 - Suivi de la renouée du Japon par Antony Meunier, pour le Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault
- Présentation et validation des actions prévues pour la cinquième année d'animation

M. CARCELLER accueille les membres du comité de pilotage, les remercie pour leur présence, et propose un tour de table de présentation des participants.

Mme CHOUPIN présente le bilan des trois premières années d'animation.

Bilan des 3 premières années (voir diaporama)

Concernant les difficultés à mettre en place des contrats avec l'ONF en faveur du **Pin de Salzman**, M. BORG demande des éclaircissements sur la nature de ces freins. Au-delà de la lourdeur administrative des contrats, Mme CHOUPIN ajoute que l'ONF indique ne pas disposer de l'avance de trésorerie nécessaire pour la réalisation des travaux. M. BORG suggère que la CCVH porte le contrat en direct. Cette piste va en effet être étudiée. Le souhait de réaliser des actions concrètes en 2018 est partagé.

M. BORG questionne sur le plan de gestion de la **ripisylve du fleuve Hérault** : est-il validé ?

M. MEUNIER répond que le document a été en effet validé. Dans un contexte d'évolution des compétences en matière de gestion des cours d'eau (GEMAPI), la maîtrise d'ouvrage des travaux revient aux communautés de communes, lesquelles ont validé le volume financier du programme en 2017. Le SMBFH proposera son aide aux collectivités quant à la réalisation d'une DIG (déclaration d'intérêt général) afin de garantir une certaine cohérence d'un territoire à l'autre.

Ce programme est amené à être évolutif au gré de nouvelles études.

M. BORG interroge sur l'impact des mesures de réduction du **budget de l'Agence de l'Eau**. M. MEUNIER indique qu'un travail de priorisation sera mené : l'Agence de l'Eau apportera ponctuellement des financements complémentaires à la taxe GEMAPI quand le sujet sera jugé prioritaire.

M. CARCELLER rappelle que Natura 2000 n'est pas là pour mettre des interdictions mais pour accompagner les usagers du site, pour éviter les impacts sur les habitats et les espèces.

M. BORG demande de qui relève la décision de ne plus financer de **contrats agricoles** en 2018. Il ajoute que le conseil municipal de St Guilhem le Désert est prêt à monter au créneau pour mobiliser des financements, notamment pour le Pin de Salzman.

M. PERETTI indique que le non-financement de nouveaux contrats agricoles est une décision de la Région, en tant que gestionnaire des fonds européens.

M. DEMESSAZ ajoute que les contrats qui ont déjà démarré en 2015-2016-2017 se poursuivent et sont financés sur 5 ans. Mme CHOUPIN conclut en indiquant que tous les éleveurs potentiellement intéressés/éligibles ont été contactés. Par conséquent, tous les volontaires se sont déjà engagés.

Par ailleurs, un nouveau programme devrait être lancé en 2020.

Présentation du contrat « pelouses sèches » - Alexis RONDEAU (voir diaporama)

M. RONDEAU dresse un bilan du contrat porté par le CEN-LR pour la restauration et l'entretien de pelouses sèches, semi-naturelles, en bordure de Buèges, dont les travaux ont débuté en 2017. Il indique que le dispositif est certes un peu lourd mais il donne des résultats intéressants, en permettant de faire des travaux très ciblés.

M. MEUNIER interroge sur les actions à envisager pour les années à venir. M. RONDEAU répond que l'objectif est que la pratique d'entretien des milieux ouverts se pérennise au-delà du contrat Natura 2000, notamment au travers d'une gestion agricole.

Bilan de l'année 2017 (voir diaporama)

Sur la lettre d'info n°4, M. BORG suggère que les **logos** de toutes les intercommunalités soient de la même taille. Il ajoute que ce sont les locaux qui détruisent l'environnement et propose que la sensibilisation se poursuive dans les écoles, les maisons de retraite, etc...

Il rappelle son souhait que Natura 2000 se préoccupe de la ressource en eau et du pompage du canal de Gignac.

M. RONDEAU confirme l'impact potentiel de la diminution du **débit de l'Hérault**, notamment sur les libellules. Une étude est en cours sur l'impact des prélèvements en eau sur les espèces.

M. MOLIERES indique que dans les Cévennes, en amont, les prélèvements sont nombreux, par exemple pour la culture de l'oignon doux. Chacun prenant « un peu », le niveau baisse à l'aval.

M. MEUNIER rappelle l'existence de la CLE (Commission Locale de l'Eau) qui est le siège de vifs débats des élus autour de la question du partage de l'eau : que laisse-t-on au fleuve, comment se partage-t-on ce qu'on prélève ? Il existe d'ores-et-déjà une obligation de maintenir un débit réservé dans le fleuve, via une réglementation très forte.

M. CARCELLER ajoute au sujet de l'ASA de Gignac que de gros efforts ont été réalisés, notamment avec le goutte-à-goutte et la mise sous pression du réseau.

M. BORG fait remarquer que l'eau du canal de Gignac est très largement utilisée par les particuliers pour l'arrosage des jardins et l'alimentation des piscines.

En outre, il précise que deux raves-party ont eu lieu sur les Lavagnes. Ils les ont fait partir.

M. MOLIERES indique qu'ils ont la chance d'avoir un comité de sécurité à Ganges, qui permet d'intervenir sur les raves-party.

Présentation du suivi des chauves-souris – Blandine CARRE (voir diaporama)

M. BORG demande quelle est la **tendance des effectifs** de chauves-souris à l'échelle nationale.

Mme CARRE indique que les effectifs sont globalement à la baisse, de manière nuancée selon les espèces. Elle précise que les causes de mortalité sont multiples, depuis les collisions routières, jusqu'aux pesticides, en passant par les parcs éoliens ou les chats domestiques qui sont d'importants prédateurs.

Au sujet de la **durée de vie** de ces animaux, Mme CARRE indique que c'est variable d'une espèce à l'autre : à titre d'exemple, une pipistrelle vit 4-5 ans tandis qu'un grand rhinolophe peut vivre jusqu'à 30 ans.

Concernant les risques liés à la rage, cela est suivi de près par l'ANSES et le risque est très limité pour la population étant donné le peu de contacts.

M. BRUNET soulève le problème de l'équipement fixe qui a été réalisé dans **l'aven des 3 trous** et qui facilite grandement son accès, conduisant ainsi les visiteurs à l'aplomb direct d'une colonie de chauves-souris. Il ajoute que ce ne sont pas des équipements de spéléologues et suggère de déséquiper pour préserver les chauves-souris.

M. BORG affirme que ce site est utilisé depuis 40 ans, par les guides professionnels et les amateurs. Un équipement a en effet été posé quelque peu sommairement. La mairie de Saint-Guilhem-le-Désert est contre toutes les interdictions et souhaite que le territoire reste une terre de liberté.

M. BORG propose de relayer l'information de sensibilité vis-à-vis des chauves-souris auprès des guides concernés.

Mme CARRE propose d'organiser une rencontre avec les guides concernés pour discuter d'un calendrier de pratiques et d'un éventuel déséquipement : la sensibilité de la grotte est très forte en hiver (l'hibernation rend les chauves-souris très vulnérable au dérangement) mais l'accès à la cavité aux autres saisons pose moins de problème.

[Présentation de l'étude sur le chabot de l'Hérault – Méline CHOUPIN \(voir diaporama\)](#)

M. CARCELLER souligne les nombreux enseignements tirés sur ce petit poisson très intéressant. Son principal prédateur est l'homme, par ses impacts sur le milieu, en termes de pollution, rejet, ripisylve, algues ...

[Présentation du suivi de renouée du Japon – Antony MEUNIER \(voir diaporama\)](#)

M. CAPUS suggère que de la sensibilisation soit faite auprès des services de l'Etat et des services des routes pour expliquer les risques liés à la diffusion de cette plante et les bonnes pratiques à adopter.

M. BORG ne voit pas où est le problème puisque la renouée n'est présente que là où il n'y a rien.

M. MEUNIER précise que la renouée figure parmi les 100 espèces envahissantes les plus préoccupantes selon un rapport de l'IUCN.

M. CARCELLER préconise que Natura 2000 soit un système d'alerte sur ce type de problématique.

M. MOLIERES questionne sur la progression du gecko. M. RONDEAU indique que le constat est partagé par les naturalistes mais sans qu'il y ait d'explication connue.

[Proposition d'actions pour 2018 \(voir diaporama\)](#)

M. BORG demande si le programme d'action est imposé ou bien si la discussion est encore ouverte.

Mme CHOUPIN indique que les actions proposées émanent toutes du Document d'Objectifs (DOCOB), élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Des priorités ont été définies dans ce document, validé par arrêté préfectoral en 2013.

Le comité de pilotage annuel permet de faire le point sur l'avancement des actions prévues dans ce document et les perspectives sur l'année qui suit. Le dossier de demande de subvention n'ayant pas encore été déposé auprès des services de l'Etat, la discussion reste ouverte.

Le programme 2018 proposé est validé par les participants.

La nouvelle composition du comité de pilotage (voir diaporama) est validée.

M. CARCELLER remercie les participants et clôt la réunion en indiquant que nous sommes tous les animateurs Natura 2000 du territoire : essayons de faire du mieux que nous pouvons pour préserver notre environnement.



Le Président du COPIL
Claude CARCELLER